

Edito du Maire

Le 26 Mai 2019 se sont tenues les élections européennes et pour la 1^{re} fois la liste électorale était celle du Répertoire Electoral Unique.

C'est donc au niveau national que s'enregistrent maintenant les inscriptions, les radiations et les changements comme les changements d'adresses.

Les conséquences sont multiples.

Tout d'abord la Commission des Listes Electorales est devenue la Commission de Contrôle et a été modifiée tant sur la forme que sur le fond : s'il existe toujours un représentant du Tribunal et un de la Préfecture, le 3^{ème} membre n'est plus le Maire mais le plus jeune Conseiller Municipal, en l'occurrence il s'agit d'Antoine Sauvaise. Dans le fonctionnement, le Maire valide ou refuse les demandes d'inscription, de radiation de changement et son travail est contrôlé par la Commission en son absence.

Ensuite, les démarches peuvent être réalisées par internet et toujours par papier. Il est rappelé à cette occasion qu'un changement d'adresse dans la même commune ne peut se faire qu'à l'initiative de l'électeur et doit être justifiée. En aucun cas la Secrétaire de Mairie ou les bénévoles du bureau de vote ne peuvent effectuer cette démarche à la place de l'électeur.

La 3^{ème} conséquence est l'envoi de nouvelles cartes d'électeurs. Vous avez donc dû recevoir votre nouvelle carte quelques jours avant le scrutin, pour la majorité d'entre vous.

Bonnes vacances à tous.

V. Tempier

Maire de Saint Vincent de Barbeyrargues
1^{ère} Vice Présidente de la Cté de Communes

Le Bulletin

n°80



Saint Vincent
de Barbeyrargues

ELECTIONS EUROPEENNES

Les élections européennes se sont déroulées en un tour le 26 Mai 2019. Avec de nombreuses listes (34), les électeurs qui se sont déplacés n'ont eu le choix qu'entre une vingtaine de bulletins de vote.



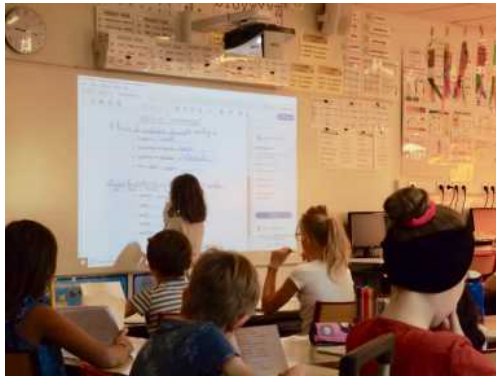
Néanmoins, fidèle à ses scores et bien informé par ses rappels dans le précédent bulletin, l'électeur de St Vincent de Barbeyrargues s'est déplacé plus nombreux qu'au niveau national. Voici les résultats :

- Inscrits : 609 Electeurs
- Votants : 383
- Blancs : 9
- Nuls : 1
- Exprimés : 370 (60.76 %)

- Liste « Jadot » : 95 Voix
- Liste « Loiseau » : 90 Voix
- Liste « Bardella » : 51 Voix
- Liste « Glucksmann » : 36 Voix
- Liste « Aubry » : 27 Voix
- Liste « Bellamy » : 20 Voix
- Liste « Hamon » : 12 Voix
- Liste « Lagarde » : 11 Voix
- Liste « Dupont Aignan » : 8 Voix
- Liste « Brossat » : 7 Voix
- Liste « Arthaud » : 4 Voix
- Liste « Thouy » : 4 Voix
- Liste « Lalanne » : 3 Voix
- Liste « Delfel » : 1 Voix
- Liste « Asselineau » : 1 Voix

Encore un grand merci aux bénévoles qui ont tenu le bureau de vote ainsi qu'aux scrutateurs qui participent aux opérations de comptage.

V. Tempier



Un Vidéoprojecteur en classe

Aux dernières vacances, l'école a été équipée d'un second vidéoprojecteur fixe, permettant de bénéficier de nombreuses améliorations dans les techniques d'enseignement.

Relié à un ordinateur, il permet la projection d'images, de vidéos, mais aussi de textes.

Beaucoup de manuels scolaires proposent maintenant des versions numériques, qui permettent de travailler ensemble, de partager et communiquer.

Sur la photo, un élève corrige un exercice : la page sur laquelle les enfants ont travaillé individuellement est projetée, et l'élève écrit sa réponse directement à sa place sur le tableau blanc. L'attention de tous est concentrée au bon moment et au bon endroit...

Les projections en science ou en art bénéficient aussi beaucoup du grand format, sans compter la limitation de l'usage des photocopies.

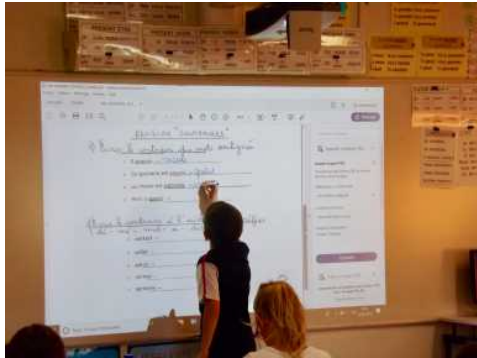
Commentaires des enfants :

- « On voit tous la correction en même temps » ;
- « On peut regarder des vidéos sur plein de sujets » ;
- « On peut projeter des choses pour travailler ensemble ».
- Et la maîtresse ajoute que beaucoup d'enfants bénéficient du côté visuel, qui est important dans la mémorisation et la compréhension.

Les exposés présentés par les élèves sont maintenant apportés sur clé USB, ce qui permet d'inclure beaucoup d'informations difficiles à communiquer sur papier.

Un vrai apport de qualité, donc, pour notre école qui jouit déjà d'un enseignement hors pair !

D. Pallarès



URBANISME

● Contentieux d'urbanisme

Depuis plusieurs années, le nombre des contentieux à l'encontre de la Commune explose.

L'immense majorité concerne des contentieux liés à l'urbanisme et voici un détail de ces contentieux et les coûts correspondants.

- 1 contentieux est encore en cours avec un ancien locataire de la Commune, il est devant la cour d'appel,
- 6 contentieux concernent des parcellisations de terrains déjà bâtis, 2 d'entre eux sont devant la cour d'appel,
- 2 contentieux concernent le PLU,
- 1 contentieux concerne un permis d'aménager sur l'OAP de Garaste,
- 1 contentieux concerne l'application du pouvoir de police du Maire.

Le montant d'un contentieux en 1^{ère} instance est de 1.500 € en moyenne, 2.000 € en 2^{ème} instance et 3.500 € en cassation.

Le montant du budget est quant à lui étalé sur plusieurs exercices car les procédures sont longues bien qu'ayant raccourci depuis quelques temps et la commune a une assurance responsabilité civile qui couvre les frais de contentieux dans 2/3 des cas.

Cet afflux massif de procédures juridiques n'est pas spécifique à la commune de St Vincent de Barbeyrargues et notre service instructeur, la Communauté de communes du Grand Pic St-Loup, dont les agents ont des spécialités juridiques, est complété par un cabinet d'avocats consulté très régulièrement.

Le coût de gestion de ce service, à la charge des communes, a explosé à tel point que certaines communes font aujourd'hui payer les décisions d'urbanisme (exemple 1 permis de construire : 300 €).

La commune de St Vincent s'est refusée à cette tarification...peut-être illégale.

● Modification du Plan Local d'Urbanisme (PLU)

Le Plan Local d'Urbanisme a été modifié au cours du 1^{er} semestre de cette année 2019. Cette modification relevait du régime de la modification simplifiée car elle ne touchait pas aux zones à bâtir.

Elle a été approuvée en séance du Conseil Municipal du 3 Juin 2019 dont voici un extrait de la note de synthèse :

« 🏠 Point N° 2 : PLU - Approbation de la modification N° 1 : le projet de modification est tel que présenté à la mise à disposition du public amendé de 2 modifications : (extrait de la page 37 de la notice) »



2.2 Après mise à disposition du public

Les seules modifications retenues après la mise à disposition du public portent sur :

Le règlement écrit à l'article 6 AUA en réduisant le recul minimal des piscines de 4 à 2 mètres par rapport à l'alignement.

Le règlement graphique en rectifiant la limite de l'emplacements réservé n° 27.

V. Tempier

● Site de recyclage d'inertes

La commission de suivi de l'évolution du centre d'inertes de la commune, constituée à la suite des inquiétudes exprimées lors de la réunion publique annuelle, s'est rendue comme prévu sur le site pour la seconde fois. Cette commission est constituée d'élus municipaux et d'habitants concernés.

Il s'agissait de constater si les engagements pris par M. Bataille lors de la première visite avaient été tenus.

Rappelons que l'activité de recyclage est alimentée par les inertes issues de chantiers de démolition. Les entreprises ont obligation (et payent) le dépôt de ces inertes dans des sites agréés, ce qui est le cas de Montpellier Métropole Recyclage. L'entreprise collecte les déchets du bâtiment, les concasse, recycle et valorise, et revend sable, cailloux, granulats, terre végétale et terreaux. Les chantiers routiers, entre autres, peuvent être clients. La présence d'amiante est contrôlée au départ des lieux de démolition (un lieu de dépôt séparé est obligatoire), et à l'arrivée.

La commission a constaté que les améliorations étaient engagées, mais non achevées.

La mise en place d'une nouvelle machine de concassage plus performante et moins bruyante a bien eu lieu, en contrebas et entourée de talus afin d'étouffer le bruit. Cette machine est électrique et raccordée via le réseau, donc sans groupe électrogène. Les talus annoncés autour du site sont bien avancés. Cependant, ils ne sont pas encore plantés et enherbés, ce qui les laisse encore très visibles. La végétalisation est annoncée.

La hauteur des tas a été améliorée avec une meilleure répartition sur le site.

Il n'a pas été constaté de poussière en suspension lors de la visite. La position des machines en contrebas et la mise en place d'aspenseurs sur les talus qui entourent le site, ainsi qu'à la sortie des machines, semblent efficaces.

Reste le bruit du signal de recul des camions, audible dans certaines zones du village. Il est prévu, lorsque les dernières modifications techniques seront effectuées, de mettre en place un sens de circulation obligatoire, qui doit supprimer les marches arrière des camions.

Le site a fait l'objet de trois contrôles par des organismes compétents.

La visite a été longue et détaillée, M. Bataille et son associé répondant à toutes les questions posées par les membres de la commission.

Une nouvelle visite est prévue début juillet.

D. Pallarès, F. Caussil

● Distributeur de pain



La Commune de St Vincent de Barbeyrargues est depuis le 12 Juin 2019 dotée d'un distributeur à pain. Cet appareil est installé devant la Mairie de façon provisoire, son emplacement définitif sera devant la cour de l'école à quelques pas.

Il permet aux habitants de se fournir en pain et viennoiseries et en Midi Libre du mardi au dimanche sans pour autant se déplacer à Prades le Lez ou Assas. Ce type d'appareil a été installé sur d'autres communes où son succès a été immédiat.

Le boulanger alimentant le distributeur est le boulanger d'Assas.



V. Tempier

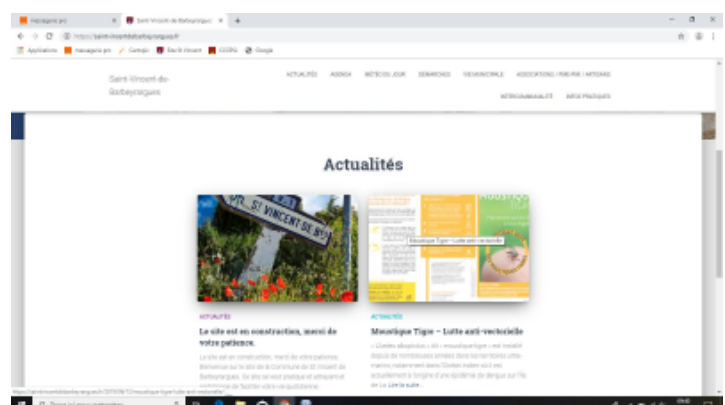
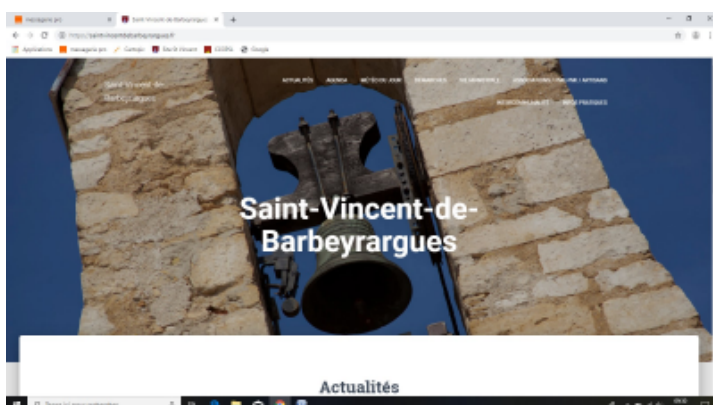
COMMUNICATION

Un nouveau site internet : Le site internet est appuyé sur un système aujourd'hui dépassé (4Clic). La Commune de St Vincent de Barbeyrargues réalise donc un nouveau site internet.

Celui-ci est pour l'heure en cours de construction, lorsque vous lirez ces lignes il sera terminé !

Nous souhaitons que ce site vous soit utile et facile d'utilisation.

V. Tempier



COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18/03/2019 à 18h30

Présents : V. Tempier - A. Tassin - J.P. Nédellec - F. Caussil - B. Girardot - Annie Sauvaire - Antoine Sauvaire - J. Cammal - E. Deneve - C. Delavoie (18h45) - H. Pelletier (18h40) - D. Pallarès
Absents : C. Lugagne - L. Got

Procuration : A. Coulerie à F. Caussil. **Secrétaire :** D. Pallarès

Mme le Maire demande l'autorisation d'ajouter un point à l'ordre du jour : convention Rivages. Vote pour à l'unanimité.

1- Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 11/02/2019 : 10 pour, 2 abstentions.

2- Compte Administratif Communal 2018 : Le compte administratif 2018 a été examiné en commission finances le 14 mars 2019. Madame le Maire quitte la salle pour pouvoir procéder au vote en son absence. Vote pour à l'unanimité.

3- Compte de Gestion Communal 2018 : Le compte de gestion 2018 a été transmis par la perception et contrôlé. Il est en tout point conforme au compte administratif 2018. Vote pour à l'unanimité.

4- Affectation du résultat communal 2018 : le projet d'affectation du résultat a été vu en commission finances le 14 mars 2019. Vote pour à l'unanimité.

5- Budget Primitif 2019 : Le budget primitif a été examiné en détail par la commission finances du 14 mars 2019. Il convient de se prononcer sur son adoption, ainsi que les points qui en découlent, soit : - Taux des 3 taxes directes locales : 8,54% pour la Taxe d'Habitation, 14,39% pour la Taxe sur le Foncier Bâti et 71,43% pour la Taxe sur le Foncier Non Bâti et subventions aux associations, création du site internet et contrats de maintenance. Vote pour à l'unanimité. Document détaillé joint.

6- Renouvellement du Contrat Enfance Jeunesse avec la CAF : La Caisse d'Allocations Familiales de l'Hérault a transmis la convention d'objectifs et de financement du contrat enfance jeunesse concernant la commune pour les années 2018 à 2021. Pour autoriser Mme le Maire à signer ce document : vote pour à l'unanimité.

7- Fermeture du Centre de Loisirs : la commission Animation Jeunesse qui s'est réunie le mercredi 20 février 2019 a fait le point sur l'activité du centre de loisirs. Malgré de gros efforts de communication, la fréquentation reste extrêmement faible depuis plusieurs années. Ce constat fait, la commission propose la fermeture du centre et demande à ce que les services de la CAF et de la DDCS attachés à la structure soient avertis de cette décision. Cependant, l'agrément reste acquis et peut permettre la réouverture à l'avenir. Voté pour à l'unanimité.

8- Convention Rivages : La Mairie a reçu une convention de la Communauté de Communes du Grand Pic Saint-Loup pour un spectacle à l'Eglise de Saint Vincent de Barbeyrargues. Il s'agit d'un spectacle contes et violoncelle. Il convient d'autoriser Madame le Maire à signer la convention. Vote pour à l'unanimité.

Information : La mise à disposition du public de la modification n°01 du PLU commencera le 20 mars 2019 et s'achèvera le 23 avril 2019. Le document est consultable sur le site internet de la commune et en version papier en Mairie. Les remarques seront recueillies en Mairie.

Clôture de séance à 20 h 30

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13/05/2019 à 18h30

Présents : Mmes V. TEMPIER, D. PALLARES, C. DELAVOIE, A. COULERIE, A. TASSIN, Annie SAUVAIRE, Mrs F.CAUSSIL, E. DENEVE, H. PELLETIER, B. GIRARDOT, J. CAMMAL, Antoine SAUVAIRE, JP. NÉDELLEC,

Absents : Lucie Got, Cédric Lugagne. **Secrétaire de séance :** Hubert PELLETIER

⚡ Point N° 1 : Approbation du Compte rendu du Conseil Municipal du 18 Mars 2019 : Adopté à l'unanimité.

⚡ Point N° 2 : Gd Pic St Loup - autorisation de passage : Le GPSL a élaboré avec le département un sentier classé oenorando qui traverse une parcelle communale. Pour autoriser la signature du droit de passage de ce sentier piéton. Adopté à l'unanimité.

⚡ Point N° 3 : Perception - indemnité du comptable : Comme chaque année, le comptable a transmis sa demande d'indemnité qui à 100% est de 400.21 €. Le Conseil Municipal propose une indemnité de 50% (200,11€). Adopté par 12 voix + 1 abst.

⚡ Point N° 4 : Ecole - choix de l'architecte pour la réfection des sanitaires : La consultation pour la réfection des sanitaires de l'école est close. Une seule candidature a été retournée, il s'agit de Monsieur Bruno Lapostat. Son offre s'élève à 6.240 € TTC. Il convient d'autoriser le Maire à signer le marché. Adopté à l'unanimité.

⚡ Point N° 5 : Ecole - commission de suivi pour la réfection des sanitaires : La réfection des sanitaires de l'école étant un sujet important, il convient que Mme Pallarès soit entourée d'une commission pour ces travaux. 2 élus seront suffisants et peut-être une maîtresse. Après un tour de table, Ant. SAUVAIRE et Cl. DELAVOIE se proposent. Adopté à l'unanimité.

⚡ Point N° 6 : Ecole - Cour de l'école : Les peintures de la cour sont des dessins de jeux pour les enfants. C'est un artiste qui a récupéré des pots de peintures qui s'est proposé pour ce faire. Son travail devrait durer une dizaine d'heures et pourrait être défrayé. Un montant de 150 € est proposé. Après discussion un montant de 300€ est mis au vote. Adopté par 12 voix + 1 abst.

⚡ Point N° 7 : remboursement de frais : le Marché de Printemps se tient le 19 Mai 2019 et 3 intervenants sont à alimenter. Le montant prévu est de 45 € (3*15 €) et il convient d'autoriser le remboursement de cette somme. Adopté à l'unanimité.

⚡ Point N° 8 : Services techniques - Commission d'Appel d'Offres : La consultation des entreprises de travaux a démarré et il sera nécessaire d'opérer des choix parmi elles. Il est proposé au Conseil de mettre en place une CAO pour donner un avis sur ce choix. Adoption à l'unanimité d'une commission composée de 3 membres titulaires et 3 membres suppléants.

⚡ Point N° 10 : Installation d'un distributeur à pain : La commune a été sollicitée pour l'implantation d'un distributeur à pain. La commission urbanisme a donné un accord à proximité du portail de l'école avec un raccordement électrique. Il convient de valider définitivement ce dossier qui suscite des réactions : Un boulanger se déplace déjà tous les lundis pour vendre du pain bio. Ce distributeur sera-t-il une concurrence pouvant mettre en difficulté cet artisan ?

Y a-t-il une demande explicite des habitants pour un service de distributeur de pain ?

Une « machine » automatique ne favorise pas le lien social, cela n'est pas la logique de la vie de village.

L'entreprise qui installe le distributeur demande une prise électrique extérieure, cout pour la commune : 696€ HT.

Adopté par 8 voix pour, 4 voix contre, 1 abstention.

Point supplémentaire : Contentieux avec NEXITY- NEXITY assigne la Mairie au motif qu'elle n'a pas fourni un document relatif au défrichement. Vote pour autoriser Madame le Maire à défendre la commune. Adopté à l'unanimité.

Remarques diverses :

- Il y a des plastiques qui volent sur le terrain du Mas. Il conviendrait que le propriétaire se mobilise pour les ramasser.
- Le mur de soutènement semble s'affaisser au vieux terrain de tennis. Ce mur est dans cet état depuis longtemps et il va être démolé et refait plus bas lors de la réalisation des espaces verts autour du Pôle Santé-Bien être.
- On voit des objets rouillés dans l'ancienne décharge et on pourrait créer une journée d'environnement avec du matériel (camion, treuil etc...). MM. Caussil, Girardot et Sauvaire se chargent de créer une action de nettoyage.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 h 30.

● Troc Tes Trucs

Oyez – Oyez chers amis troqueurs

Cette année sera la 10ème édition de Troc Tes Trucs à St Vincent de Barbeyrargues !!

Le dimanche 6 octobre 2019, à partir de 13h30, venez troquer vos affaires encore en bon état dont vous ne vous servez plus !

Le thème de cette année est « Le plastique, c'était fantastique ! Aujourd'hui, c'est dramatique ! » Des animations vous seront proposées : recyclage des plastiques, façon de vivre au quotidien sans eux etc.

Alors, commencez à trier des trucs en vue de ce troc, ludique et festif !

On vous attend nombreux pour cette édition spéciale !

Contact :

Trocetrucs34@gmail.com / 0688709685

Notre page Facebook : Troc Tes Trucs France



● Repas des Aînés

Escapade en bassin de Thau : c'est la dernière sortie de ce mandat 2014 / 2020 pour nos Seniors. Mme le Maire a opté cette année pour un lieu où l'huître est reine, cultivée avec amour, appréciée des grandes tables gastronomiques de France et de Navarre. Cette sortie en bassin de Thau s'est déroulée le jeudi 23 mai 2019.

Ils étaient tous présents au rendez-vous devant la Mairie, pour le départ en car, vers cette destination que certaines personnes connaissaient uniquement par le nom. Direction l'étang de Thau, plus précisément Marseillan, moment de curiosité, de dépaysement. Le soleil était un peu voilé au départ mais le ciel bleu a vite repris le dessus, accompagné d'une température agréable qui a permis de passer un bon moment de détente et de découverte.



Arrivés sur le port, un bateau promenade nous attendait pour une balade de plus d'une heure.

Notre guide, pêcheuse professionnelle et son équipe, nous a tout d'abord amenés à l'embouchure du Canal du Midi à la découverte des différents villages du bord de l'étang. Pendant ce temps, des explications très pointues sur les différents élevages d'huîtres et sur la faune marine prouvent de la non pollution si souvent décriée dans les journaux. La daurade royale, la présence de l'hippocampe, les moules, sans oublier l'huître y sont présents.

Après cette balade, les Aînés ont visité la cave viticole familiale, « La Madeleine Saint Jean » avec des explications sur le domaine, sans oublier les dégustations afin d'apprécier toutes les saveurs des différents vins.

On dit que le bord de mer creuse les appétits, alors direction le restaurant « Coqui Thau », son accueil chaleureux et son ambiance décontractée : les huîtres, sardines grillées et brasucade de moules ont réveillé les papilles, tout cela étant meilleur avec les doigts ! Un repas dans une ambiance bon enfant, sans chichi, pour le bonheur de tout le monde. A retenir pour ceux qui aiment la gentillesse : la disponibilité de ses serveurs.

Toute chose ayant une fin, il fallait rentrer.

Comme quoi, il n'y a rien de plus beau que la simplicité. A l'année prochaine.



● Ambroisies



Dans le cadre du Plan Régional Santé Environnement 3 d'Occitanie, et suite au décret n°2017-645 du 26 avril 2017 du code de la santé publique, la lutte contre les ambroisies figure parmi les actions prioritaires sur le territoire.

En effet les ambroisies, plantes envahissantes dont le pollen émis en fin d'été est très allergisant (rhinite, conjonctivite, eczéma, urticaire, apparition ou aggravation de l'asthme...), s'étendent progressivement sur l'ensemble de la région Occitanie.

Afin de prévenir et de lutter contre la propagation de ces plantes, il est demandé de désigner un référent.

Merci aux volontaires de se manifester en Mairie.

V. Tempier



J.P. Nédellec



● Les Indestructibles

Une sortie à Cassis

Le jeudi 19 mai, nos Seniors du club « les Indestructibles », se sont retrouvés de très bonne heure devant la Mairie pour une visite des Calanques de Cassis, accompagné du club « Toujours 20 ans » d'Assas, toujours fidèle à la réussite de nos sorties.

Le Bureau

☎ 04 67 58 46 01

☎ 06 09 68 63 71

Le soleil était au rendez-vous pour une journée de découverte, tant par le relief du paysage côtier que par la beauté de son architecture de bord de mer. Après la pause-café, nos voyageurs se sont arrêtés sur le parking des Gorguettes où une navette attendait le groupe pour rejoindre les quais. S'en est suivie une visite commentée du village, de son port, de son environnement, en petit train. Puis un arrêt photo sur la presqu'île, un point de vue sur la baie, la chapelle Notre Dame de Bon Voyage et la calanque de Port-Miou.

A 12h30, le casino « Barrière de Cassis » nous attendait, l'air de la mer faisant son effet, non pour jouer à la roulette ou autre jeu d'argent, mais pour se restaurer après une belle matinée.

Pour la 2^{de} partie de la journée, direction les quais pour embarquer à bord du bateau croisière avec visite commentée sur les cinq premières calanques de Cassis. Une mer légère en clapotis, histoire de rafraîchir un peu les esprits, garder les yeux et les oreilles ouverts pour contempler ces falaises : une heure de contemplation sous un soleil lumineux embellisseur des calanques.

Chaque endroit est différent mais toujours aussi agréable à contempler ou à immortaliser par de belles photos : Port Miou, Port Pin, En Vau, L'Ourlle et le Devenson.

Retour à l'embarcadère et direction le parking des bus où notre chauffeur nous attendait pour reprendre la route de la maison.

Les commentaires ont été unanimes dans la réussite de cette sortie, dans sa préparation et son organisation. A refaire.

J.P. Nedellec



RENSEIGNEMENTS PRATIQUES

LUTTE ANTI-VECTORIELLE


MOUSTIQUE TIGRE

Maintenant qu'il est **LÀ**, à nous d'agir **ICI**

3 BONS RÉFLEXES

1  Je me protège

2  Je supprime les eaux stagnantes

3  En cas de voyage dans une zone à risque : Je m'informe avant de partir Je me protège aussi à mon retour Je consulte en cas de doute

Chikungunya Dengue Zika
PROTÉGEZ-VOUS
DES MOUSTIQUES TIGRES

Nous sommes tous mobilisés pour vous protéger. Ensemble, évitons la propagation de maladies infectieuses par le moustique tigre.



www.occitanie.ars.sante.fr

FEUX DE FORÊT

LES PRÉVENIR ET S'EN PROTÉGER

1 feu sur 2 est la conséquence d'une imprudence



TÉMOIN D'UN DÉBUT D'INCENDIE, JE DONNE L'ALERTE en localisant le feu avec précision



JE ME CONFINE DANS MA MAISON elle est mon meilleur abri

RESTEZ À L'ÉCOUTE DES CONSIGNES DES AUTORITÉS

#attentionfeuxdeforet



attention-feux-foret.gouv.fr

En partenariat avec :





Direction de la publication :
Véronique TEMPIER, Dominique PALLARES

Rédaction : Commission Vie du Village,

Mairie de St Vincent de Barbeyrargues

88 Rue des Ecoles
34730 St Vincent de Barbeyrargues
Tél : 04.67.59.71.15

mairie.st.vincent@wanadoo.fr

site : www.saintvincentdebarbeyrargues.fr

Secrétariat de Mairie ouvert au public

Du lundi au vendredi de 8 heures à 12 heures

BLOC NOTES :

TRANSPORT SCOLAIRE 2019-2020 :

L'inscription des élèves au transport scolaire pour la rentrée 2019-2020 est ouverte.

Des dossiers vierges avec les informations aux familles destinés aux nouveaux inscrits et aux élèves de terminale redoublants sont à votre disposition au Secrétariat de Mairie. Les élèves bénéficiant déjà du transport scolaire recevront par courrier à leur domicile, un dossier de réinscription personnalisé, ou un courriel les invitant à renouveler leur inscription en ligne si leur adresse mail est connue des services d'Hérault Transport. Depuis le 4 juin, vous avez la possibilité de vous inscrire par internet depuis le site herault-transport.fr

RECENSEMENT MILITAIRE :

Les Françaises et les Français nés en Juillet, Août ou Septembre 2003 sont tenus de se faire recenser en Mairie à la date à laquelle ils atteignent l'âge de 16 ans. Doivent être régularisés les jeunes filles et les jeunes gens omis, nés avant le mois de Juin 2003. Se présenter en Mairie muni du livret de famille, de la carte d'identité et d'un justificatif de domicile. L'attestation de recensement qui sera délivrée permettra l'inscription à l'auto-école pour le passage du permis de conduire, ainsi que pour les examens tel que le baccalauréat.

CANTINE-GARDERIE :

Il est demandé aux familles de bien vouloir solder leur compte Cantine-Garderie sur le Portail Famille avant la prochaine rentrée scolaire 2019/2020. Les paiements peuvent être effectués par carte bleue sur le site sécurisé de la Commune : www.saintvincentdebarbeyrargues.fr - Onglet Ecole/ Enfance / Jeunesse - L'école ; par dépôt de chèque ou d'espèces au secrétariat de Mairie.

PREPARATION RENTREE SCOLAIRE 2019/2020 :

Pour toute nouvelle inscription à l'école maternelle et primaire de Saint Vincent de Barbeyrargues pour la rentrée scolaire 2019/2020, vous pouvez vous présenter au secrétariat de Mairie afin de compléter les documents nécessaires. Les justificatifs à apporter sont le livret de famille, le carnet de santé de l'enfant, un justificatif de domicile et une attestation d'assurance couvrant l'enfant pour la période scolaire. Pour une inscription au primaire, un certificat de radiation de l'ancien établissement scolaire sera à produire.

CONGES D'ETE AU SECRETARIAT DE MAIRIE :

En raison des congés d'été au secrétariat de Mairie, ce dernier sera fermé au public :

- Les mercredis 17 et 24 juillet 2019
- Les vendredis 2 et 16 août 2019.

FETE DU VILLAGE

La fête du village arrive à toute vitesse et c'est avec le plus grand plaisir que le Comité des Fêtes vous dévoile son programme et ses nouveautés.



● Correspondant Midi Libre



Correspondant Midi Libre : Bruno Pallarès
06.83.38.47.00 pour toute information que vous souhaiteriez faire paraître

Agenda

Jeudi 4 Juillet 2019 : apéritif de la fête sur le boulodrome,
Du vendredi 5 au Lundi 8 Juillet : fête de St Vincent

Mardi 2 juillet

Rendez-vous à partir de 18h sur la place du village pour le traditionnel fougasset, dans les quartiers hauts et bas.

Mercredi 3 juillet

Rendez-vous à partir de 18h sur la place du village pour la suite du fougasset dans le vieux village

Jeudi 4 juillet

À 19h30, apéritif d'ouverture de la fête offert par Mme le Maire et sa municipalité, sur le boulodrome, suivie d'une soirée bodega au boulodrome, animée par le groupe musical « MARS EL JO Y TOMACICO »

Vendredi 5 juillet

19h00 Bandidos longues au départ du village (Avenue des Cévennes)
19h30 Apéritif musical animé par le groupe "PAUSE CAFE"
22h00 Soirée animée par DJ ALBAN

Samedi 6 juillet

10h30 Déjeuner au pré tiré du sac et ferrade animés par la Peña Del Fuego
12h00 Abrivados longues au départ du champ (Chemin de Bellevue)
Apéritif animé par la Peña Del Fuego
15h00 Concours de pétanque
18h00 Bandidos longues au départ du village (Avenue des Cévennes) avec retour au pré.
19h00 Apéritif musical animé par le groupe "PAUSE CAFE"
22h00 Soirée animée par DJ ANTOINE

Dimanche 7 juillet

10h30 Déjeuner au pré tiré du sac et ferrade animés par la Peña Del Fuego
12h00 Abrivados longues au départ du pré (Chemin de Bellevue)
Apéritif animé par la Peña Del Fuego
15h00 Concours de pétanque
18h00 Bandidos longues au départ du village (Avenue des Cévennes) avec retour au pré.
19h00 Apéritif musical avec restauration de TAPAS sur place

Lundi 8 juillet

19h00 Apéritif animé par les élèves de danse de flamenco de Marion Luna
20h30 Repas sur la place du village animé par l'orchestre GOLDSTAR
Menu encore non défini 15€ / personne, gratuit aux moins de 6 ans.

** Inscriptions auprès de la buvette du vendredi au dimanche